

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

**21-02-011**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absent :**

Christophe DARDENNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**SPORTS**

**NOMINATION D'UN ÉLU DE LA VILLE DE LIBOURNE AU DIRECTOIRE DE L'ASSOCIATION « COMITÉ D'ORGANISATION DES RÉGATES MONDIALES D'AVIRON MASTERS 2022 »**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Fédération Internationale des Sociétés d'Avion (FISA) réunie le 2 septembre 2019 a confié au Club Nautique de Libourne 1876, association sportive affiliée à la Fédération Française d'Avion Ligue Nouvelle Aquitaine, et à la ville de Libourne, ville hôte, l'organisation d'un événement intitulé «World Rowing Masters Regatta 2022» (Régates Mondiales d'Avion Masters 2022),

Considérant que conformément à la convention en date du 2 septembre 2019 signée entre la Fédération Française d'Aviron et la Ville de Libourne, les parties organisatrices ont créé un Comité d'organisation qui a pris la forme d'une Association déclarée en Préfecture le 23 novembre 2020 représentée par son Président (l'association sera régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes en vigueur l'ayant modifiée ou complétée, ainsi que par ses statuts),

Considérant que la dénomination de l'Association est « Comité d'organisation des régates mondiales d'aviron Masters 2022 »,

Considérant que l'Assemblée Générale constitutive de cette association s'est tenue et a valablement délibéré le 27 octobre 2020,

Considérant que cette Assemblée Générale a adopté les statuts de l'association « Comité d'organisation des régates mondiales d'aviron Masters 2022 » et a élu les membres de son Directoire dont, avec le titre de Vice-président, Jean-Louis Arcaraz, Maire-adjoint délégué au sport, à la sécurité et à la prévention de la Ville de Libourne,

Vu l'avis de la Commission des sports en date du mercredi 27 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la nomination de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ comme Vice-Président du Directoire au titre de la participation de la Ville de Libourne à l'association « Comité d'organisation des régates mondiales d'aviron Masters 2022 »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne